



Délégation Territoriale
de l'Aube
Service Santé-Environnement

Troyes le 18 mai 2018



**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**



Préfecture de l'Aube

MADAME LE MAIRE
MAIRIE DE OSSEY LES TROIS MAISONS
Mairie
10100 OSSEY LES TROIS MAISONS

OSSEY LES TROIS MAISONS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant
RECTRL. EAU DIST. R1321-17 -1° 4°

	Type	Code	Nom
Prélèvement		00060272	
Unité de gestion		0055	OSSEY LES TROIS MAISONS
Installation	UDI	000207	OSSEY LES TROIS MAISONS RESEAU
Point de surveillance	P	0000000436	OSSEY LES TROIS MAISONS RESEAU
Localisation exacte		SALLE DES FETES. ROBINET	
Commune			OSSEY LES TROIS MAISONS

Prélevé le : mercredi 16 mai 2018 à 13h26
par : JULIETTE MALTAVERNE
Type visite : DDIS

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
-----------	--------------------	-----------------------

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE EUROFINS IPL EST - rue Lucien Cuenot - BP 51005 - 54421 MAXEVILLE cedex
Type de l'analyse : NO3 Code SISE de l'analyse : 00060390 Référence laboratoire : 18M027257-001

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrates (en NO3)	52 mg/L		50.00	
-------------------	---------	--	-------	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00060272)

Cette eau est toujours non conforme aux limites de qualité chimique de par une teneur excessive en nitrates de 52 mg/l, la concentration maximale admissible étant de 50 mg/l. Il est à préciser que la consommation régulière d'eau présentant une telle teneur en nitrates n'est pas sans poser quelques problèmes sur le plan sanitaire, compte tenu des risques susceptibles d'être engendrés à long terme pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les femmes enceintes, nourrissons (enfants de moins de deux ans: risque de méthémoglobinémie du nourrisson ou "maladie bleue") et pour toute personne fragilisée par une maladie. Il est impératif d'en informer la population. Je vous serais obligé d'afficher ce courrier en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception et jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles (art D.1321-104 du Code de la Santé Publique).

Pour la déléguée territoriale
Pour l'Ingénieur du Génie Sanitaire
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Charlie BORIES
Charlie BORIES

Information du public: ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. D 1321-104 du Code de la Santé Publique).
Délégation Territoriale de l'Aube - Cité Administrative des Vassaulles - CS 60763 - 10025 TROYES CEDEX
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30